

<b>Ministère de l'Environnement</b> <b>Personne-ressource :</b> Mark Glynn, (506) 453-7945	<b>Transporteur d'huile usée</b> <i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> Règlement 2002-19
<b>Droit actuel :</b> 500 \$ <b>Droit proposé :</b> 550 \$ <b>En vigueur :</b> le 1 <sup>er</sup> avril 2012	<b>Nouvelle prévision des recettes annuelles :</b> 31 900 \$ <b>Changement des recettes annuelles :</b> 2 900 \$
<b>Observations :</b> Ces redevances pour la réglementation sont établies de façon à récupérer le coût d'administration du programme, qui consiste en l'étude des demandes, la préparation et la remise de l'agrément, la vérification de la conformité, la gestion des données et l'éventualité d'interventions en cas d'urgence.	